

BARREAU DE TOULOUSE

---

# DISCOURS

Prononcé le 27 Novembre 1892

A LA RENTRÉE SOLENNELLE

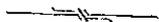
DES

## CONFÉRENCES DES AVOCATS STAGIAIRES

PAR

**M<sup>e</sup> MASSOL,**

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'Appel  
de Toulouse.



TOULOUSE

IMPRIMERIE LAGARDE ET SEBILLE

44, RUE SAINT-ROME, 44

—  
1892

# DISCOURS

Prononcé le 27 Novembre 1892

A LA RENTRÉE SOLENNELLE

## DES CONFÉRENCES DES AVOCATS STAGIAIRES

---

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT,

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Le plaisir que nous éprouvons à nous revoir au moment où commencent les travaux de l'année judiciaire et à nous trouver réunis pour remettre à nos lauréats les récompenses qu'ils ont méritées, donne à notre séance annuelle sa véritable signification.

Avec quelle joie et quelle effusion on serre la main de ses amis après quelques jours d'absence. A cette satisfaction vient se joindre celle d'applaudir aux succès de nos jeunes confrères, en saluant en eux l'espoir du barreau. Aussi, à tous égards notre réunion est-elle bien une fête. Vous avez voulu, mes chers confrères, que je la préside encore cette année, en me plaçant de nouveau à la tête de l'Ordre.

Pour vous en remercier, permettez-moi d'ou-

blier que c'est un usage suivi d'élire deux fois le même bâtonnier. Je veux me rappeler, seulement, la presque unanimité des suffrages que vous avez bien voulu me donner et vous en témoigner toute ma gratitude.

Moins l'on se croit digne d'un honneur, plus grande doit être la reconnaissance pour ceux qui vous l'ont décerné. Comment pourrai-je vous exprimer la mienne ! — Pour remplir dignement les fonctions auxquelles vous m'avez appelé, vouloir ne suffit pas. A défaut d'autre mérite, je m'efforcerai, du moins, de continuer à suivre les exemples de mes devanciers. Sur leurs traces, je serai toujours dans la bonne voie.

Les traditions auxquelles ils ont été fidèles doivent, non seulement guider ma ligne de conduite, mais aussi être proposées comme un enseignement à nos jeunes confrères.

C'est en les mettant sous leurs yeux que je leur disais, l'année dernière, ce qu'un avocat consciencieux se doit à lui-même.

Il nous suffira de nous inspirer des mêmes exemples pour voir quelle doit être la qualité dominante, chez l'avocat, dans les manifestations de la vie extérieure.

Ici, mes jeunes confrères, le caractère de l'avocat va se transformer ; autant il aura été dur et exigeant pour lui-même, autant il devra se montrer bon et facile avec les autres.

Si des sentiments plus nobles ne devaient pas dicter à cet égard votre conduite, croyez que l'adopter serait encore une habileté de votre part.

Il faut que clients, magistrats, confrères, aient de l'estime, plus encore, de l'amitié pour vous. Alors l'horizon s'élargit, d'un labeur rude, d'un devoir parfois dur à remplir, vous allez retirer de grandes joies, de douces consolations.

Pour cela, ne perdons pas de vue que si la régularité de la conduite inspire le respect, le talent l'admiration, c'est la bonté qu'on chérit.

Quelle que soit la situation dans laquelle on se trouve, il est essentiellement vrai que la grande loi qui doit régir les rapports de l'homme, c'est d'aimer son semblable.

Bien des questions, qui paraissent si ardues et si grosses de danger, trouveraient une solution facile dans l'observation de ce devoir.

L'avocat est d'abord en contact avec le client, c'est avec lui qu'il doit commencer à s'inspirer de ces principes.

Mes jeunes confrères, vous, spécialement pour qui je parle, dans vos débuts vous verrez le client se présenter sous une forme peu séduisante. Avocat d'office, vous serez souvent en rapport avec des malheureux ; leur tenue, plus que simple, ne jettera pas un grand éclat dans

votre antichambre. Ils se présenteront à vous la tête basse, avec l'air confus d'un pauvre solliciteur. Pour vous, ce doit être un titre qui les recommande à votre bienveillance ; d'un peu plus, je disais à votre charité.

Plus la situation du client sera humble, plus il se trouvera relevé par un accueil favorable.

Comme le médecin lorsqu'il bande une blessure, ne touchez à toutes ces misères que d'une main légère. De la courtoisie et de la bienveillance de votre part, c'est un baume que vous verserez sur les plaies de ces infortunés.

Vous ferez le calme dans des esprits aigris par la lutte pour la vie, dans une société si dure aux malheureux. Difficilement on peut comprendre le degré d'impressionnabilité de ces âmes meurtries, le bien que peut leur faire un sage conseil, une espérance dévoilée.

Considérez, d'ailleurs, que si ces malheureux paraissent vos obligés, vous devez aussi, avec quelque justice, ne pas oublier le service qu'ils vous rendent. Grâce à eux, vous pouvez vous produire, sortir des froides spéculations de l'étude théorique pour essayer vos forces, voir si vos reins sont faits pour le combat.

Vous leur devrez de connaître les entraînements de la lutte si passionnante de la barre, avec les premières émotions des débuts, de ces

débuts qui peuvent marquer pour vous un moment décisif. Sachez que vous ne sauriez être trop attentifs aux premières impressions que vous allez produire dans le milieu de gens capables de vous juger et desquels peut dépendre votre avenir.

Plus tard, ces premières épreuves victorieusement traversées, gardez-vous bien de vous départir de ces sentiments de bienveillance.

Il ne faut pas que l'habitude, émoussant la sensibilité, vous amène peu à peu à considérer le client comme un accessoire de votre profession.

Ce client a un procès, et un procès est une maladie de la vie civile.

Voilà le malade qui, après une longue attente, a pu enfin pénétrer dans votre cabinet.

Bien des motifs pour lui donner des droits à votre bonté.

Que votre accueil soit pour lui tel que vous voudriez le trouver auprès de l'homme entre les mains de qui vous iriez confier le salut de votre fortune, ou, plus que cela, de votre bien le plus cher, de l'honneur.

Ecoutez-le avec attention, du moins avec patience. Des détails qui, au premier abord semblent superflus, peuvent, dans certaines circonstances, éclairer une cause. Ils serviront bien souvent à fortifier votre propre conviction.

tion et pourront vous mettre en mesure de compléter le dossier.

Ce dossier, parfois muet — l'expérience vous l'apprendra — sur les points les plus intéressants à éclaircir.

Du reste, ne vous y méprenez pas, un plaideur qui ne vous aura point exposé l'affaire à sa guise, le procès fût-il gagné, demeurera toujours convaincu que vous n'étiez point en mesure de le plaider. Aussi, gardez-vous, par un accueil trop froid ou brusque, de glacer sur les lèvres de votre interlocuteur la confiance prête à se faire jour.

Sans familiarité déplacée, on peut mettre le client à l'aise. Il le sera s'il vous voit prendre part à ses chagrins, à sa sollicitude ; il faut qu'il soit sûr d'avoir trouvé aide et protection auprès de vous.

Cette complaisance ne la poussez jamais jusqu'à la faiblesse, sans cela, l'excès d'une qualité la changerait en défaut. C'est un devoir de dire la vérité, de donner des conseils destinés à éclairer et non pas seulement à plaire.

Vous vous devez à vous-même de refuser nettement votre concours à une mauvaise action cachée sous un procès douteux.

De même, à l'audience n'ayez point pour le client d'inutiles condescendances.

Que sa présence ne vous inspire pas des attaques qui n'ont d'autre avantage — si cela en est un — que de flatter la passion du plaideur. En revanche, elles sont toujours d'un goût douteux et peuvent avoir le grave inconvénient de coûter cher au client si elles ont indisposé le juge ou distrait son attention de l'objet sur lequel il importait de la tenir fixée.

En un mot, tout pour gagner le procès, rien pour flatter le client.

C'est surtout dans vos conseils que vous suivrez cette règle de conduite.

Aujourd'hui, plus que jamais, en présence des lois à l'aide desquelles on peut si profondément troubler l'organisation de la famille, le rôle de l'avocat doit être dignement rempli.

Comprenez qu'il peut être bien de s'élever au-dessus des passions de ceux qui vous consultent, au lieu d'en suivre l'impulsion, de les dominer en faisant entendre la voix de la raison.

Si l'on vous écoute, vous aurez fait du bien à votre semblable; si l'on ne veut pas vous entendre, vous aurez fait votre devoir.

Mais ce n'est pas seulement dans votre cabinet que vous aurez à modérer votre caractère, c'est au feu de la discussion, à la barre qu'il y a surtout un vrai mérite à être maître de soi, à ne pas laisser les effluves

d'un sang trop généreux bouillonner et vous enivrer de sa chaleur.

Déployer toute son énergie pour mettre en lumière les ressources dont on dispose fort bien ! mais que ce soit sans irritation et sans colère, le calme sied à une cause juste et l'emportement ne peut que la desservir.

Soyez patient avec votre contradicteur, c'est un signe de force.

On sera d'autant plus heureux de voir briller vos qualités, que vous n'en ferez pas usage pour amoindrir votre adversaire.

Il faut n'avoir jamais siégé comme juge pour ne pas savoir combien les personnalités violentes ou les sarcasmes railleurs sont un mauvais appoint pour le gain d'une cause.

N'oubliez donc jamais que si l'on attaque l'opinion opposée, on doit toujours respecter son confrère.

N'en faites jamais un adversaire.

Je ne parle pas de ces personnalités blessantes que la politesse et le bon goût suffisent à proscrire. Il faut aller plus loin et savoir sacrifier au besoin un trait d'esprit, un bon mot qui pourrait être blessant. Ce serait acheter trop cher le plaisir de briller.

L'unique objet de votre préoccupation doit être de déterminer la conviction du juge ; aussi, faites gaiement le sacrifice de l'agence-

ment de vos périodes si une observation vous montre le point qui rend hésitant le magistrat.

Considérez que connaître la difficulté est un élément précieux pour la surmonter et tenez pour une bonne fortune la possibilité d'avoir cette connaissance.

Même dans le cas où vous croiriez apercevoir une opinion nettement opposée aux intérêts que vous défendez, pas d'irritation ni de découragement, c'est le moment décisif duquel dépend le sort du combat. Tout votre calme n'est pas de trop. Une cause chancelante a été souvent rétablie par les derniers efforts.

Malgré une opinion manifestée, ne cédez pas à la tentation d'une flatterie peu digne, ne craignez point d'insister pour affirmer ce que vous croyez être la vérité.

Avoir le culte de son devoir, est le meilleur moyen de s'acquérir une considération méritée, et votre devoir alors est de dire la vérité au juge qui ne demande qu'à la voir pour la proclamer.

Mais il faut tout prévoir, même la défaite. Permettez-moi d'évoquer cette triste réalité, c'est au cas d'insuccès surtout qu'il faut faire appel au calme et à la bienveillance.

Nous n'avons même pas les vingt-quatre

heures, délai imparti aux plaideurs malheureux, pour médire de nos juges.

Si imbus que nous soyons de la bonté de notre cause, au lieu d'accuser la perspicacité de ceux qui l'ont condamnée, nous devons penser que nos préoccupations nous ont entraîné, ne nous laissant pas assez de liberté pour voir le côté faible du procès.

Que le souvenir importun d'un échec ne fasse, dans votre esprit, que l'impression nécessaire pour vous exciter à vous mieux armer pour la lutte du lendemain.

Dans cette lutte, ce sont des confrères que vous allez, tous les jours, trouver devant vous.

Dès le début de votre carrière, il est important que vous vous observiez à leur égard.

Avec un peu de bonne volonté, vous vous les concilierez tous. Ayez pour eux une bonté attentive ; attentive à ne point les blesser, même malgré vous, même sans le savoir.

Un air sec et hautain, une allusion équivoque suffit parfois pour indisposer un esprit trop sensible.

L'homme a de ces susceptibilités inattendues qu'il faut savoir ménager.

Votre attention à cet égard doit être d'autant plus soutenue, qu'il faut tout à la fois ménager le confrère et combattre à outrance l'adversaire.

Si vous avez du tact, cette distinction n'échappera ni à vous, ni à votre contradicteur.

Soyez bien convaincu que, pour être agréable, il suffit de ne pas être trop plein de soi-même. Si on se juge avec sévérité, rien ne choquera chez les autres. Les actes de bonne confraternité deviendront faciles. Vous serez les premiers à en recueillir les fruits, car la confraternité est, comme la charité, douce surtout à celui qui l'exerce. C'est avec un abandon charmant et à bras ouverts que vous verrez vos confrères vous accueillir, et vous sentirez alors la vérité de cette parole.

« Rien n'est plaisant à l'homme s'il ne le goûte avec quelqu'autre homme dont la société lui plaise. »

Soyez tout à tous. Bon non-seulement avec ceux de vos confrères qui vous témoignent une sympathie particulière, mais même avec ceux-là qui sembleraient marquer des dispositions moins favorables. Pas d'exceptions. La confraternité est une chaîne qui doit embrasser tous les membres de l'ordre ; elle est brisée au cas où un seul chaînon vient à se rompre.

Si, malgré vos bonnes intentions, vous vous heurtez à un esprit prévenu ou jaloux ou inquiet, qui réponde mal à vos bonnes dispositions, veuillez n'en témoigner aucun res-

sentiment, c'est la seule manière dont il soit permis d'affirmer sa supériorité.

Celui qui a eu l'intention de vous blesser, croit n'avoir rien fait tant que vous ne marquez pas avoir été frappé. Ne lui donnez pas cette satisfaction qu'il recherche.

Bien au contraire, si l'occasion de rendre service à ce confrère venait à se présenter, saisissez ce moment précieux. D'un indifférent, ou même d'un adversaire, faites-vous un ami. N'écoutez pas les sentiments de rancune et de ressentiment. Ne dites pas, voici le moment qui m'est offert de lui rendre avec usure ce qu'il m'a prêté.

Profitez de cette occasion qui vous est donnée de vaincre sa dureté et son obstination. Ainsi, vous remporterez une victoire décisive par la grandeur de vos sentiments; peut-on voir une plus noble supériorité, peut-on se mettre plus glorieusement au-dessus d'un adversaire.

L'examen de la question dont je parle, au point de vue professionnel, me paraît d'autant mieux mériter votre attention, que nous vivons dans un siècle d'une nervosité vraiment surprenante. L'esprit inquiet, l'homme aujourd'hui ne marche pas, il court dans la carrière, en proie à une surexcitation extraordinaire, bien loin de faire effort pour supporter son

semblable, il ne voit toujours dans l'homme qu'un rival et il croirait se dégrader et penser basement de lui-même, s'il ne se piquait d'être délicat sur les choses qui le touchent ; à ses yeux, il se fait grand par cette extrême sensibilité et la promptitude à venger une injure.

A ce mal, opposons comme une digue : la bienveillance. C'est l'attribut des caractères fortement trempés qui savent se respecter eux-mêmes et honorer la carrière à laquelle ils se sont voués.

Vous voudrez, mes chers confrères, que la dignité de notre ordre qui nous est si chère, demeure à la hauteur de ce qu'elle a toujours été et vous serez jaloux d'appartenir à un corps qui sait conserver les traditions du passé, et, au-dessus du savoir, estimer l'éclat des qualités morales.

Ce sont ces qualités qu'allait nous apporter en embrassant notre carrière le jeune Rieunier, lorsque, par un de ses caprices cruels, la mort est allée le frapper, prenant un des plus jeunes parmi nous. Ainsi elle continue toujours ses enseignements qui se multiplient autant qu'on les néglige. Elle n'a pas surpris cependant le jeune Rieunier, il l'a sentie venir avec la fermeté que donne la foi du chrétien.

Ce jeune homme, laborieux, travailleur,

conscientieux, avait déjà vu le succès répondre à ses efforts.

Six fois lauréat de la Faculté de droit, il avait apporté à la conférence des avocats stagiaires ses habitudes d'exactitude et de travail.

Lorsqu'il prenait la parole, le sujet à traiter avait été soigneusement étudié. Son esprit exact se pliait avec facilité aux abstractions juridiques. Il mettait un langage net et précis au service d'idées justes. Jusqu'à ses derniers jours, atteint du mal qui allait l'emporter, il se préoccupait encore de nos travaux et m'écrivait à ce sujet.

Grâce à ses laborieuses aptitudes, ce jeune homme pouvait compter sur les promesses de l'avenir. Il ne lui a donné qu'un cercueil : fragilité et néant des choses de ce monde.

C'est avec un courage calme que notre jeune stagiaire a fait le sacrifice de la vie dont il ne connaissait encore que les illusions et qu'il a demandé le secours d'en haut pour ce qui passe les forces humaines.

Pour nous, qui savons ce que nos enfants nous sont chers, il ne peut nous venir à la pensée de parler de consolation à une mère ainsi privée de son fils unique. La Providence met dans le temps une atténuation à la douleur, dans le temps qui à mesure qu'il s'écoule

rend plus proche la réunion avec ceux que nous avons aimés et perdus.

Il me reste, Messieurs, à vous parler de nos conférences du stage et j'aborde ce sujet avec un grand sentiment de satisfaction.

Nos réunions ont eu lieu cette année dans le local qui servait autrefois à la troisième chambre de la Cour. M. le Premier Président a bien voulu le mettre à notre disposition et nous avons accepté avec reconnaissance cette offre gracieuse et utile. Elle nous a permis de donner plus de solennité à nos séances du lundi; à procurer l'illusion d'une audience à nos stagiaires qui parlaient en robe à une véritable barre.

Quel changement, Messieurs, dans le personnel auquel était habituée cette salle.

Nos jeunes secrétaires, à la place des graves conseillers, juges peut-être plus redoutables que leurs prédécesseurs, pour les débutants, auxquels il faut bien faire crédit d'un peu de temps. Ce temps, ils le mettront à profit, soyez-en assurés, car chez eux il y a l'étoffe et la bonne volonté.

Plus de condamnés à cette barre. Les noms appelés étaient ceux non pas de ces misérables qui venaient recevoir des mains de la justice la rémunération de leurs méfaits, mais les noms de nos jeunes gens rivalisant d'ardeur pour ob-

tenir les récompenses du stage, qui sont presque toujours l'indice d'une brillante carrière.

En vous disant qu'ils rivalisaient d'ardeur, je n'exagère rien, car on peut difficilement se faire une idée de toutes les qualités que j'ai eu l'avantage de voir chez nos jeunes confrères : de l'assiduité au travail, du talent, une maturité d'esprit surprenante et celà, non pas chez quelques-uns formant l'élite de leurs confrères, mais dans l'ensemble des membres de la conférence.

Aussi était-ce pour moi un plaisir de me retrouver au milieu de mes jeunes amis, de voir et leurs efforts et leurs succès.

Souvent, il m'a été donné d'être surpris par des discussions approfondies où le sujet était traité de la manière la plus complète et dans un langage que n'auraient pas répudié des juristes consommés.

Je tiens à exprimer publiquement aux membres de la Conférence toute la satisfaction que m'a donnée leur application.

Le Conseil de l'ordre a partagé mes sentiments. Il a pensé que le moment ne pouvait pas être mieux choisi pour introduire une amélioration dans la distribution de nos récompenses.

A côté de la médaille Fourtanier qui demeure la première récompense du stage, mes collè-

gues ont décidé de donner deux autres médailles : une d'argent, l'autre de bronze, destinées à récompenser le second et le troisième de nos lauréats.

Cette innovation offre un double avantage.

Elle nous permet de vous faire entendre nos deux confrères qui ont mérité les premières récompenses, et elle laissera, aux mains de nos lauréats, une preuve effective de la distinction qui leur a été décernée.

Ces médailles sont les titres les plus précieux que l'on puisse conserver et transmettre.

Voilà des témoins qui demeurent pour affirmer la régularité de la conduite, l'amour du travail, le succès dans la carrière.

C'est au milieu d'une élite de jeunes gens remarquables — je vous le disais — que nos lauréats ont dû se faire remarquer.

Les distinctions dont nous pouvions disposer étaient bien loin de suffire pour récompenser le mérite de tous ceux qui étaient dignes d'être signalés, et nos récompenses, sans crainte de déroger, auraient pu aller entre les mains de ceux qui suivaient leurs rivaux plus heureux.

Tous nos lauréats, à des degrés différents, réunissent les qualités les plus sérieuses.

La première récompense a été attribuée à notre confrère Jules Boyer.

Maitre Boyer, esprit juridique, déjà mûr dans

la connaissance du Droit, grâce à des études suivies avec une application peu ordinaire, nous a montré ce que peut le travail opiniâtre.

Ses confrères semblaient avoir voulu le désigner à notre choix, en le nommant toujours en première ligne pour remplir les fonctions de secrétaire de la Conférence.

Cette indication, à elle seule insuffisante, ne manque pas de valeur lorsqu'elle montre que tous les suffrages concordent.

Maitre Boyer avait pendant deux années suivi les Conférences présidées par mon excellent prédécesseur et ami. J'ai été heureux de voir l'opinion de son ancien bâtonnier absolument d'accord avec celle qui a été adoptée par le conseil de l'Ordre.

Esprit solide, études consciencieuses, honnabilité parfaite, tout se trouvait réuni et désignait Jules Boyer pour le premier rang.

Maitre Deniau, docteur en Droit, a obtenu la deuxième récompense.

Les qualités naturelles de ce lauréat sont des plus brillantes ; aussi ses débuts à la barre ont-ils été justement remarqués.

C'est une véritable perte que fait le barreau en voyant Maitre Deniau se destiner à une autre carrière. Voilà un emprunt que contracte vis-à-vis de nous la magistrature. Nous devrions le lui compter à gros intérêt, il n'est pas le

seul ; car nous pouvons un peu nous considérer comme étant ses banquiers. Nous lui donnons nos valeurs ; elles ne sont jamais protestées ; et, à certaines époques, nous recevons aussi avec plaisir les siennes ; la balance de ce compte courant ne fait que rendre plus fermes et plus sympathiques les liens qui nous unissent.

Maitre Deniau voudra bien ne pas faire mentir son bâtonnier. Il lui prédit l'avenir le plus brillant, à la seule condition qu'il mette en valeur, par le travail, les ressources dont il dispose.

Maitre Vigniaux a obtenu la médaille de bronze ; entré, un peu plus tard que ses collègues, dans la carrière, il a su réparer le temps perdu. Esprit méthodique, assidu au travail, il a fait preuve d'une grande facilité et d'une aptitude toute particulière dans les causes déjà nombreuses où nous avons eu le plaisir de l'entendre.

Le nombre de nos stagiaires pleins de mérite qui se trouvaient en bon rang pour obtenir des récompenses, donne à ce troisième prix une valeur toute spéciale. Il a été, du reste, chaudement disputé et les concurrents se serraient de près.

Il est certain que si le Conseil de l'ordre n'avait pas désiré respecter des délibérations

précédentes et avait consenti à dédoubler les récompenses, M. Cappot de Barrastin n'aurait pas eu à se contenter de la mention par laquelle je me fais un devoir de signaler son mérite et ses aptitudes professionnelles.

M. Cappot de Barrastin va apporter au barreau de Nérac un esprit élevé, une grande distinction de manières, des habitudes sérieuses de travail. Je ne parle pas de l'honorabilité qui est pour lui une tradition de famille, un héritage qu'il s'est montré digne de recueillir. Je ne doute pas que son mérite ne l'appelle un jour sur une scène plus vaste que celles où des convenances personnelles l'ont amené à faire ses débuts.

#### MES CHERS CONFRÈRES,

J'ai voulu profiter des deux occasions où il m'était donné de prendre la parole pour tracer dans leurs grandes lignes les deux qualités les plus capables, selon moi, de rehausser notre carrière.

La sévérité pour soi, la bonté pour les autres.

Si l'autorité fait défaut à mes paroles pour qu'elles puissent s'imposer, j'aurai eu du moins la satisfaction de dire à des collègues et l'estime dans laquelle je tiens une profession qui

est la nôtre, et le désir que j'éprouve de voir toujours grandir la considération qu'elle mérite de s'attirer.

A l'expiration de mon mandat, simple soldat rentré dans le rang, mon vœu le plus cher sera de travailler à cette œuvre commune sous la direction de chefs plus dignes que moi.

Heureux si, par mes efforts, je peux, comme j'ai tâché de le faire par mes paroles, contribuer à resserrer nos rangs, à les rendre plus respectables à nos yeux pour qu'ils soient, à juste titre, plus respectés aux yeux de tous.

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT,

Je vais dans un instant vous prier de remettre la médaille d'or au lauréat qui a obtenu le prix Fourtanier.

La recevant de vos mains, cette récompense aura plus de valeur pour lui.

Laissez-moi vous le dire, au nom de mes confrères et au mien : Nous sommes heureux de vous voir au milieu de nous.

Vous savez combien les membres du barreau vous sont attachés, vous les avez tous séduits par la bienveillance constante que vous témoignez à notre ordre.

La manière dont le Premier Président nous

accueille, montre qu'il se souvient avoir été notre confrère. Il n'oublie pas qu'il a porté notre robe et donne, une fois de plus, la preuve que lorsqu'on est entré dans notre carrière, on lui reste toujours attaché par le cœur, quelle que puisse être la dignité dont on soit plus tard revêtu.